



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240212-12022024_DELIB3-DE

Date de transmission de la convocation 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Valérie TRIVERO
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale		X	
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale		X	Edwige VEDIE
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	Angélique DAVEAU

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION CREATION TERRAINS DE BEACH VOLLEY (délibération n° 3-12/02/2024)

Par délibération n° 5-27/10/2023 le Conseil Municipal a décidé d'un plan de financement pour la création de terrain de Beach Volley mais le projet n'a finalement pas abouti.

Stéphane COURPOTIN précise que l'Agence Nationale du Sport vient de relancer le projet, qui serait cette fois porté par la Fédération Française de Volley.

Ce projet concerne la création de 2 terrains au lieu de 4 comme cela était prévu initialement.

Stéphane COURPOTIN présente le nouveau plan de financement suivant pour la création de deux terrains de Beach Volley.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
 Reçu en préfecture le 19/02/2024
 Publié le
 ID : 028-200084531-20240212-12022024_DELIB3-DE

DEPENSES				
Projet	Montant HT	Organisme	Taux	Montant
Terrain de Beach-Volley	62 400 €	ANS	80%	49 920 €
		Autofinancement	20%	12 480 €
TOTAL DEPENSES	62 400 €	TOTAL DES RECETTES	100%	62 400 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à faire la demande de subvention au taux le plus élevé possible.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 19/02/2024
 et de la publication le 20/02/2024
 Fait à ARCISSES, le 19/02/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

